

Catastrophe écologique dans les gorges d'Avèze : le barrage de la Bourboule détériore la rivière Dordogne pourtant classée par l'Unesco

Depuis sa création au début des années 1990, EPIDOR œuvre pour que soient reconnues les richesses et la qualité de vie du bassin de la Dordogne. Cet engagement au quotidien s'est vu couronné en juillet 2012, par le classement par l'UNESCO de l'ensemble du bassin au titre du programme « Homme et Biosphère ». A cette occasion, le bassin de la Dordogne a intégré le Réseau mondial des Réserves de biosphère qui rassemble 631 sites d'exception à travers le monde. L'enjeu de ces sites est de démontrer la compatibilité entre des activités humaines responsables et la préservation de l'environnement.

Les gorges d'Avèze font partie de l'aire centrale de la Réserve, dans laquelle une attention particulière doit être portée à la protection des écosystèmes, des paysages et des espèces qu'elle abrite. La rivière Dordogne à cet endroit devrait donc faire l'objet de toutes les précautions.

Pourtant, vendredi 13 février 2015 un incident survenu au niveau du barrage de la Bourboule a entraîné la vidange incontrôlée de la retenue et le départ d'une énorme quantité de sédiments accumulés depuis plus de 20 ans. Les boues et les sables se sont déposés sur plus de 15 km au niveau notamment des Gorges d'Avèze, recouvrant d'une couche épaisse les habitats et les zones de reproduction de nombreuses espèces de poissons et d'invertébrés. Ce site constitue par ailleurs un lieu de vie privilégié pour la loutre. Nous pouvons craindre que les effets de cette perturbation se fassent ressentir sur la rivière durant des années.

Les élus de l'établissement se sont dits particulièrement émus et indignés en prenant la mesure de l'impact de cet événement sur ce secteur de cours d'eau riche d'une biodiversité exceptionnelle avant cet événement. C'est avec regret qu'ils ont constaté le manque d'attention porté à cette rivière, tout en affichant leur volonté de voir la lumière faite sur cet événement aux conséquences dramatiques.

Gilles BATTUT

Administrateur d'EPIDOR

Vice-Président du Conseil Général du Puy de Dôme.

EPIDOR – Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne
Place de la Laïcité, 24250 Castelnau-la-Chapelle
05 53 29 17 65, epidor@eptb-dordogne.fr, www.eptb-dordogne.fr

EPIDOR a été créé en 1991 par les départements du Puy de Dôme, du Cantal, de la Corrèze, du Lot, de la Dordogne et de la Gironde. Il a été reconnu par l'Etat en 2006 au titre de l'article L 213-12 du code de l'environnement. Il est présidé par M. Bernard CAZEAU, sénateur de la Dordogne et Président du Conseil général.



EPIDOR
EPTB DORDOGNE

